

# COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## REUNION DU 26 NOVEMBRE 2021

Convocation du 17 novembre 2021

Sous la présidence de M. LENGLET B., M. PILLE, Mme DUCHATEAU, M. LENGLET E., M. CAILLAUX, Mme MAROSE, M. GENEST, M. FOURNIER

Excusées : Mme LIMON, Mme DIEU

Mme LIMON donne pouvoir à Mme MAROSE

Mme DIEU donne pouvoir à M. GENEST

Mme Martine DUCHATEAU est désignée secrétaire de séance

La séance débute à 17h30.

### I/ Résultats de l'appel à concurrence des entreprises dans le cadre des travaux de réhabilitation de la Sarcelle

M. le Maire présente au Conseil Municipal, dans le cadre des travaux de réhabilitation de la Sarcelle, les résultats de l'appel à concurrence des entreprises lancé par le maître d'œuvre, le Bureau d'Etudes Techniques MROZ.

Les entreprises les mieux disantes par lot sur les suivantes :

|  |                |                 |
|--|----------------|-----------------|
| - Lot 1 : Démolition – Gros œuvre : ETS SR80 – Albert (80)         | 54 659,55 € HT | 65 591,46 € TTC |
| - Lot 2 : Charpente – Couverture : ETS TURQUET – Guillaucourt (80) | 14 186,18 € HT | 17 023,42 € TTC |
| - Lot 3 : Menuiserie extérieure : ETS ISOTECK – Corbie (80)        | 40 098,83 € HT | 48 118,60 € TTC |
| Aménagement intérieur :  | 31 059,40 € HT | 37 271,28 € TTC |
| - Lot 4 : Placo – isolation : ETS DEREMARQUE KLISZ – Albert (80)   | 37 780,06 € HT | 45 336,07 € TTC |
| - Lot 5 : Carrelage : ETS SR80 – Albert (80)                       | 22 516,26 € HT | 27 019,51 € TTC |
| - Lot 6 : Sanitaires – Chauffage : ETS PORCQ – Albert (80)         | 30 617,60 € HT | 36 741,12 € TTC |
| - Lot 7 : Electricité : ETS FK BLAIND – Albert (80)                | 50 541,40 € HT | 60 649,67 € TTC |
| - Lot 8 : Peinture façade : ETS DEREMARQUE KLISZ – Albert (80)     | 32 795,84 € HT | 39 355,01 € TTC |
| - Lot 9 : Assainissement : ETS GORIN MARTEL – Chuignes (80)        | 18 390,00 € HT | 22 068,00 € TTC |

Le total du projet concernant l'ensemble des lots présentés est de 332 645,12 € H.T. soit 399 174,14 € TTC.

Il est prévu dans les clauses relatives au marché qu'une avance sera versée aux entreprises avant le démarrage des travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de procéder à la validation de l'ensemble des devis ainsi présenté et du chiffrage définitif du projet et autorise M. le Maire à signer l'ensemble des pièces se rapportant au marché.

## II/ Validation d'un devis pour l'abattage d'arbres sur la parcelle C 303

M. le Maire présente au Conseil Municipal un devis dans le cadre de coupes d'arbres à réaliser sur la parcelle cadastrée C 303, qui correspond à un terrain qui a fait l'objet d'une décision d'acquisition en date du 15 octobre 2021.

En effet, cette parcelle fera prochainement l'objet d'un aménagement afin de le réhabiliter en parking communal. Il conviendra alors au préalable d'abattre une partie des arbres qui se situent sur la parcelle.

Le devis de la SARL Régnier située à Etinehem-Méricourt est présenté pour un montant H.T. de 8 050,00 € soit 9 660,00 € TTC.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider le devis ainsi présenté.

## III/ Demande de subvention à l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux – Travaux urgents de réfection de toiture de l'Eglise

M. le Maire explique au Conseil Municipal que des travaux urgents de réfection de toiture sur l'Eglise devront être réalisés très prochainement au vu de l'état d'usure qui est très avancé et présentant des risques relatifs à la bonne sécurité et salubrité de l'édifice.

M. le Maire présente au Conseil Municipal les devis qui ont été reçus concernant cette opération et propose à l'assemblée de procéder à une demande de subvention au titre de la DETR, tout en indiquant que le fait d'effectuer la demande ne présume en rien de sa recevabilité.

La commune peut prétendre pour ce type d'opération de 20 à 25 % du montant H.T. des travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de procéder à une demande de subvention au titre de la DETR pour les travaux urgents de réfection de la toiture de l'Eglise en se basant sur l'estimation effectuée par l'entreprise ETEVE d'Albert (80) qui laisse apparaître un montant de 236 739,51 € H.T.

## IV/ Demande de subvention à l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux – Acquisition de matériel informatique

M. le Maire explique au Conseil Municipal que la commune envisage à très court terme de remplacer le matériel informatique utilisé dans le cadre du secrétariat de mairie et de s'équiper de matériel mobile pouvant servir tant au télétravail qu'aux projections dans le cadre de réunions.

M. le Maire présente au Conseil Municipal les devis qui ont été reçus concernant cette opération et propose à l'assemblée de procéder à une demande de subvention au titre de la DETR, tout en indiquant que le fait d'effectuer la demande ne présume en rien de sa recevabilité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de procéder à une demande de subvention au titre de la DETR pour l'acquisition de matériel informatique en se basant sur l'estimation effectuée par la société Péronne Bureau de Péronne (80) qui laisse apparaître un montant de 1 944,00 € H.T.

Une demande au titre de la DSIL (Dotation de Soutien aux Investissements Locaux) sera aussi déposée.

V/ Demande de subvention au Conseil Départemental de la Somme au titre du dispositif communal de la Politique Territoriale 2017-2021 – Travaux d’abattage d’arbres sur la parcelle C 303

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune va procéder à des coupes d’arbres sur la parcelle C 303 préalablement à des travaux d’aménagement pour la réalisation d’un parking communal.

M. le Maire présente au Conseil Municipal les devis qui ont été reçus concernant cette opération et propose à l’assemblée de procéder à une demande de subvention au titre du dispositif communal de la Politique Territoriale porté par le Conseil Départemental de la Somme, tout en indiquant que le fait d’effectuer la demande ne présume en rien de sa recevabilité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l’unanimité de procéder à une demande de subvention au Conseil Départemental de la Somme au titre de la Politique Territoriale 2017-2021 pour l’acquisition de matériel informatique en se basant sur l’estimation effectuée par la société Régnier d’Etinehem-Méricourt (80) qui laisse apparaître un montant de 8 050,00 € H.T.

VI/ Demande de subvention au Conseil Départemental de la Somme au titre du dispositif communal de la Politique Territoriale 2017-2021 – Travaux de réhabilitation de la salle de la Mairie

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune va procéder à la réhabilitation de la salle de la Mairie qui consiste à la réfection des murs, des soubassements et du plafond.

M. le Maire présente au Conseil Municipal les devis qui ont été reçus concernant cette opération et propose à l’assemblée de procéder à une demande de subvention au titre du dispositif communal de la Politique Territoriale porté par le Conseil Départemental de la Somme, tout en indiquant que le fait d’effectuer la demande ne présume en rien de sa recevabilité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l’unanimité de procéder à une demande de subvention au Conseil Départemental de la Somme au titre de la Politique Territoriale 2017-2021 pour l’acquisition de matériel informatique en se basant sur l’estimation effectuée par la société Deremarque-Klisz d’Albert (80) qui laisse apparaître un montant de 5 209,50 € H.T.

VII/ M. le Maire présente au Conseil Municipal qu’il convient de procéder à une décision modificative des crédits budgétaires portant sur plusieurs points :

- L’inscription de crédits budgétaires en dépenses d’investissement pour l’abattage d’arbres
- L’inscription de crédits budgétaires en dépenses d’investissement pour la réhabilitation de la salle de la mairie
- L’ajustement du budget prévisionnel pour le projet de réhabilitation de l’immeuble de la Sarcelle
- L’inscription de crédits budgétaires pour le versement d’avances aux entreprises dans le cadre du projet de réhabilitation de l’immeuble de la Sarcelle

Par conséquent, la décision modificative suivante est soumise au vote :

**Dépenses d'investissement**

| Compte / Opération                   | Coupes d'arbres | Ajustement du budget Sarcelle (40 000 € - 121 500 € virés en avances) | Avances aux entreprises | Réhabilitation de la salle de la mairie |
|--------------------------------------|-----------------|---|-------------------------|---|
| 2128 - Autres aménagements           | 9 600,00 €      |   |                         |   |
| 2135 - Aménagement des constructions |                 | -81 500,00 €  |                         | 6 500,00 €                              |
| 238 - Avances                        |                 |   | 121 500,00 €            |   |
| <b>Total</b>                         |                 |   | <b>56 100,00 €</b>      |   |

**Recettes d'investissement**

| Compte / Opération                             | Autofinancement | Ajustement du budget Sarcelle |
|--|-----------------|-------------------------------|
| 1641 - Emprunts en euros                       |                 | 40 000,00 €                   |
| 021 - Virement de la section de fonctionnement | 16 100,00 €     |                               |
| <b>Total</b>                                   |                 | <b>56 100,00 €</b>            |

**Dépenses de fonctionnement**

| Compte / Opération                            | Coupes d'arbres | Réhabilitation de la salle de la Mairie |
|---|-----------------|---|
| 61521 - Entretien de terrains                 | -9 600,00 €     |   |
| 615221 - Entretien de bâtiments               |                 | -6 500,00 €                             |
| 023 - Virement de la section d'investissement | 16 100,00 €     |   |
| <b>Total</b>                                  | <b>0,00 €</b>   |   |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider la décision modificative ainsi présentée.

**VIII/ Tarifs de pêche 2022**

Monsieur le Maire fait un bilan en ce qui concerne les revenus issus de la location des lots de pêche pour l'année 2021.

Compte tenu de la situation actuelle au niveau des étangs et en tenant compte des décisions antérieures à propos des variations de tarif à appliquer, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas augmenter le tarif des locations de pêche pour l'année 2022.

**IX/ Reconstitution pour l'année 2022 d'une remise exceptionnelle « COVID » pour les pêcheurs**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a reçu des sollicitations de pêcheurs suite aux épisodes de confinement et de couvre-feu qui ont privé les locataires de jouir de leur location.

En date du 13 août 2021, une compensation de l'Etat pour pertes de recettes fiscales et domaniales a été attribuée à la commune de Frise, ce qui avait déjà été le cas lors de l'exercice précédent.

Il est proposé au Conseil Municipal de reconduire le principe de procéder à une remise exceptionnelle pour chaque locataire d'une parcelle de pêche.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer à chaque locataire d'une parcelle de pêche une remise de 5 % sur la facturation de leur location pour le compte de l'année 2022.

Il est précisé que les locataires de hutte sont exclus du dispositif de remise.

Le montant de chaque remise sera directement appliqué sur chaque titre de recettes correspondant pour le compte de l'année 2022.

#### X/ Questions diverses

M. Dominique GENEST indique que dans le cadre des festivités de Noël, le sapin a été livré le jour de la réunion.

Il est précisé que les colis des aînés seront distribués comme en 2020, directement au domicile des habitants.

M. Etienne LENGLET demande quand la fibre optique sera déployée sur le territoire de la commune.

M. le Maire répond qu'un souci au niveau des installations électriques avait été localisé, retardant le calendrier prédéfini. Un courrier a été rédigé au Syndicat Mixte Somme Numérique en charge du déploiement de la fibre qui a répondu que la commune serait intégralement couverte en 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h20.

Le Maire,  
Michel RANDJIA